

SECTEUR DE FORMATION 04 – ARTS

**PRODUCTION SCÉNIQUE
(DEC 561.F0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	5
Programmes d'études en lien d'harmonisation	5
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	5
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	8
Production scénique et Techniques cinématographiques et télévisuelles	9
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Production scénique	10

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intraordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Production scénique* (561.F0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Production scénique* (561.F0) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Techniques cinématographiques et télévisuelles (DEC 589.C0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation intersectorielle.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Production scénique
2020

Programme de destination : Techniques cinématographiques et télévisuelles
2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production scénique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques cinématographiques et télévisuelles, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production scénique 2020 DEC – 561.F0 voie de spécialisation A – Conception d'accessoires, de costumes et d'espaces scénographiques 19 compétences, 2 085 heures voie de spécialisation B – Régie et techniques scéniques 19 compétences, 2 085 heures		Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC – 589.C0 20 compétences, 1 965 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02B8	Effectuer des activités de gestion de projet	02DU	Coordonner les activités de préproduction
02B9	Gérer ses activités professionnelles	02DT	Gérer ses activités professionnelles

Programme de provenance : Techniques cinématographiques et télévisuelles
2022

Programme de destination : Production scénique
2020

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques cinématographiques et télévisuelles peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production scénique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

**Techniques cinématographiques et
télévisuelles
2022
DEC – 589.C0
20 compétences, 1 965 heures**

**Production scénique
2020
DEC – 561.F0
voie de spécialisation A – Conception
d'accessoires, de costumes et d'espaces
scénographiques
19 compétences, 2 085 heures
voie de spécialisation B – Régie et techniques
scéniques
19 compétences, 2 085 heures**

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02DU	Coordonner les activités de préproduction	02B8	Effectuer des activités de gestion de projet
et			
02E0	Coordonner les activités de production		
02DT	Gérer ses activités professionnelles	02B9	Gérer ses activités professionnelles
